COLLÈGE DE LA TREZENCE
ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

FOYER SOCIO-EDUCATIF du Collège de la Trézence

Le Foyer Socio Educatif du Collège de la Trézence de Loulay est une association qui fonctionne selon la loi 1901. L'adhésion n'est donc pas obligatoire. Toutefois, l'activité financière du Foyer Socio Educatif n'est pas négligeable au sein du collège et au bénéfice des élèves. En effet, il participe d'une façon importante aux sorties et activités organisées par le collège et tous les élèves en bénéficient d'une manière ou d'une autre.

Le F.S.E participe:

- au financement des voyages, sorties scolaires ou projets éducatifs menés par des professeurs
- à l'achat de fournitures et de matériel pour les clubs et ateliers
- à l'achat de jeux divers ou de mobilier pour le foyer, qui est un lieu de détente mis à la disposition des élèves durant la pause méridienne (jeux de société, baby-foot... avec accès prioritaire aux adhérents).
- à l'amélioration de la vie sociale du collège (organisation des photos de classe, vente de chocolats de Noël, divers concours de dessin, soirée des élèves de 3ème,...)

Les adhésions sont facultatives, mais primordiales pour l'amélioration de la vie de tous les collégiens **(voir coupon de cotisation ci-dessous à remplir).**

Rappel : Le foyer socio-éducatif est une association à laquelle participe toute personne souhaitant s'investir: élèves, parents, enseignants… Nous avons besoin de la bonne volonté de tous et de chacun afin de faire fonctionner au mieux cette association. Vous serez informés de la date de l'assemblée générale du FSE à la rentrée 2023.

Comptant sur votre compréhension.

Le bureau du Foyer Socio Educatif

✂----------

COUPON DE COTISATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

À remettre dans la boîte aux lettres FSE dans la cour du collège

Je soussigné(e) ,…….....…….....……, responsable légal(e) de

Nom et prénom de l'élève (*)…….....……

Classe en 2023/2024: ……

☐ **ne souhaite pas adhérer au Foyer Socio Educatif.**

☐ **souhaite apporter mon soutien au Foyer Socio Educatif*** et joins mon paiement sous forme :

☐ de chèque à l'ordre du « FSE Collège de Loulay » **(ne pas agrafer le chèque svp)**
Les chèques ne seront encaissés qu'à la rentrée prochaine en septembre 2023.

☐ d'espèces **(à mettre dans une enveloppe en précisant nom/prénom svp)**

D'un montant **libre** de : ☐ 5 € ☐ 10 € ☐ 15 €

(*) merci d'indiquer le noms des élèves concernés et leur niveau si règlement global

..... Niveau : ….....

..... Niveau : ….....

Le FSE vous remercie.

COLLÈGE DE LA TREZENCE
ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

FOYER SOCIO-EDUCATIF du Collège de la Trézence

Le Foyer Socio Educatif du Collège de la Trézence de Loulay est une association qui fonctionne selon la loi 1901. L'adhésion n'est donc pas obligatoire. Toutefois, l'activité financière du Foyer Socio Educatif n'est pas négligeable au sein du collège et au bénéfice des élèves. En effet, il participe d'une façon importante aux sorties et activités organisées par le collège et tous les élèves en bénéficient d'une manière ou d'une autre.

Le F.S.E participe:

- au financement des voyages, sorties scolaires ou projets éducatifs menés par des professeurs
- à l'achat de fournitures et de matériel pour les clubs et ateliers
- à l'achat de jeux divers ou de mobilier pour le foyer, qui est un lieu de détente mis à la disposition des élèves durant la pause méridienne (jeux de société, baby-foot... avec accès prioritaire aux adhérents).
- à l'amélioration de la vie sociale du collège (organisation des photos de classe, vente de chocolats de Noël, divers concours de dessin, soirée des élèves de 3ème,...)

Les adhésions sont facultatives, mais primordiales pour l'amélioration de la vie de tous les collégiens **(voir coupon de cotisation ci-dessous à remplir).**

Rappel : Le foyer socio-éducatif est une association à laquelle participe toute personne souhaitant s'investir: élèves, parents, enseignants… Nous avons besoin de la bonne volonté de tous et de chacun afin de faire fonctionner au mieux cette association. Vous serez informés de la date de l'assemblée générale du FSE à la rentrée 2023.

Comptant sur votre compréhension.

Le bureau du Foyer Socio Educatif

✂----------

COUPON DE COTISATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

À remettre dans la boîte aux lettres FSE dans la cour du collège

Je soussigné(e) ,…….....…….....……, responsable légal(e) de

Nom et prénom de l'élève (*)…….....……

Classe en 2023/2024: ……

☐ **ne souhaite pas adhérer au Foyer Socio Educatif.**

☐ **souhaite apporter mon soutien au Foyer Socio Educatif*** et joins mon paiement sous forme :

☐ de chèque à l'ordre du « FSE Collège de Loulay » **(ne pas agrafer le chèque svp)**
Les chèques ne seront encaissés qu'à la rentrée prochaine en septembre 2023.

☐ d'espèces **(à mettre dans une enveloppe en précisant nom/prénom svp)**

D'un montant **libre** de : ☐ 5 € ☐ 10 € ☐ 15 €

(*) merci d'indiquer le noms des élèves concernés et leur niveau si règlement global

..... Niveau : ….....

..... Niveau : ….....

Le FSE vous remercie.